



CANADA—ÉTATS-UNIS
PLAN D'ACTION
PAR-DELÀ LA
FRONTIÈRE
RAPPORT SUR
LA MISE EN ŒUVRE

DÉCEMBRE 2012

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
PROGRÈS À CE JOUR	7
Partie I. Agir tôt pour éliminer les menaces.....	7
Partie II. Facilitation du commerce, croissance économique et emplois	10
Partie III. Application transfrontalière de la loi	14
Partie IV. Infrastructures essentielles et cybersécurité.....	15
PROCHAINES ÉTAPES	18

RÉSUMÉ

Le Canada et les États-Unis sont des alliés indéfectibles, des partenaires économiques essentiels et des amis fidèles. Nous partageons des valeurs communes, les liens entre nos deux pays sont profondément enracinés et nos citoyens entretiennent des relations étroites. Nos relations commerciales bilatérales n'ont pas leur pareil dans le monde; tous les jours, quelque 1,6 milliard de dollars en marchandises et plus de 300 000 personnes traversent notre frontière commune pour les affaires, le plaisir et la famille. La circulation légitime, sûre et efficace des personnes et des marchandises est essentielle à notre compétitivité économique et à notre prospérité mutuelle.

Afin de préserver et d'accroître les avantages que procure notre relation étroite aux Canadiens et aux Américains, le Premier ministre Stephen Harper et le Président Barack Obama ont annoncé la *Déclaration Par-delà la frontière* ainsi que la création du *Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation* le 4 février 2011. Ces deux initiatives visent à renforcer notre partenariat et à mettre en valeur notre sécurité, notre prospérité et notre compétitivité économique, tout en respectant la souveraineté l'un de l'autre. La *Déclaration Par-delà la frontière* décrit une stratégie du périmètre de sécurité dans le cadre de laquelle les deux pays travaillent de concert pour répondre aux menaces le plus tôt possible à nos frontières ainsi qu'à l'intérieur et à l'extérieur de celles-ci, tout en facilitant la circulation légitime des personnes, des marchandises et des services dans nos pays respectifs et au-delà de notre frontière commune.

Le *Plan d'action Par-delà la frontière*, publié par le Premier ministre et le Président en décembre 2011, décrit les initiatives particulières en appui à cette vision de transformation. Il prévoit aussi que le Canada et les États-Unis prépareront conjointement le *Rapport sur la mise en œuvre de l'initiative Par-delà la frontière* chaque année pendant trois ans, dans l'attente de sa continuation. Le rapport ci-joint porte sur les activités menées en 2012.

Nos gouvernements ont accompli des progrès importants au cours de la dernière année à l'égard de la réalisation de ces activités, grâce à la participation élargie et constructive des intervenants au Canada et aux États Unis. Lors de rencontres en personne et de présentations en ligne, nous avons entendu le point de vue de tous les niveaux de gouvernement, d'organismes non gouvernementaux, du secteur privé et de particuliers sur les problèmes liés à la sécurité, aux échanges commerciaux et aux déplacements qui les préoccupent le plus. Nous nous inspirons des commentaires reçus au fur et à mesure que nous mettons en œuvre le *Plan d'action Par-delà la frontière* et nous comptons continuer à travailler avec les intervenants en allant de l'avant. Nous cherchons à faire preuve de transparence et à être responsables en fournissant de l'information au public sur des sites Web et par l'intermédiaire de communiqués.

LE PRÉSENT RAPPORT DÉCRIT LES EFFORTS DE MISE EN ŒUVRE DÉPLOYÉS DANS LES QUATRE DOMAINES DE COOPÉRATION DÉCRITS DANS LA DÉCLARATION PAR-DELÀ LA FRONTIÈRE.

- I. Agir tôt pour éliminer les menaces;
- II. Facilitation du commerce, croissance économique et emplois;
- III. Application transfrontalière de la loi;
- IV. Infrastructures essentielles et cybersécurité.

Afin de faire avancer le *Plan d'action Par-delà la frontière* en 2012, le Canada et les États-Unis ont :

- préparé et publié *l'Énoncé conjoint des principes de protection des renseignements personnels* pour éclairer et guider les échanges de renseignements au titre du *Plan d'action Par delà la frontière*;
- reconnu mutuellement leurs programmes respectifs de sûreté du fret aérien pour les aéronefs de passagers et éliminé la nécessité de mener de nouvelles inspections, sauf si elles sont justifiées;
- lancé un projet pilote conjoint sur les entrées et les sorties, en commençant avec les ressortissants de pays tiers et les résidents permanents, dans le cadre duquel le dossier d'entrée aux postes frontaliers terrestres dans un pays est transmis à l'autre pays et devient son dossier de sortie;

- élaboré la Stratégie intégrée de sécurité du fret pour répondre le plus tôt possible aux risques associés aux expéditions de marchandises en provenance d'outre-mer, selon une gestion éclairée des risques, et lancé des projets pilotes pour valider et façonner la mise en œuvre de la stratégie;
- lancé un projet pilote sectoriel d'un an dans lequel ont été établis un mécanisme d'examen et d'approbation préalables de la certification officielle et d'autres approches possibles liées aux activités d'inspection des importations;
- mis au point un modèle opérationnel détaillé pour le lancement prochain du projet pilote visant à faciliter le passage du fret routier;
- élaboré un guide de gestion de la circulation aux frontières terrestres en cas d'urgence;
- lancé le premier projet transfrontalier du Programme régional d'évaluation de la résilience, afin de renforcer la sécurité et la résilience de l'infrastructure transfrontalière essentielle;
- publié le *Plan d'action sur la cybersécurité*;
- renforcé et amélioré le programme des voyageurs dignes de confiance NEXUS en offrant des avantages supplémentaires aux membres, comme l'accès aux voies de contrôle accéléré dans les aéroports du Canada et aux voies Pre[✓]MC de l'Administration de la sécurité des transports aux États-Unis;
- mené des consultations en vue de faciliter les voyages d'affaires transfrontaliers et apporté diverses améliorations;
- annoncé les opérations normalisées dans le cadre du projet *Shiprider*;
- élaboré un plan d'investissement conjoint dans les infrastructures frontalières afin d'assurer une compréhension réciproque du financement disponible pour les projets ciblés, ainsi que de l'échéancier, de la portée et des responsabilités rattachées à ces projets, en consultation et en coordination avec tous les intervenants pertinents au niveau local, au niveau des États et des provinces, et au niveau fédéral.

Bien que des progrès importants ont été réalisés au cours de la dernière année, nous n'avons pas encore terminé. Plusieurs initiatives, notamment l'harmonisation des programmes à l'intention des négociants dignes de confiance, la mise en œuvre complète du programme sur les entrées et les sorties aux frontières terrestres et les négociations en vue d'un accord sur de prédédouanement visant les modes de transport terrestre, ferroviaire et maritime ainsi qu'une mise à jour de l'accord actuel relatif au prédédouanement dans le mode aérien, sont en cours. Nous comptons faire rapport sur les avancés de ces initiatives, parmi d'autres, dans les prochains rapports sur la mise en œuvre de l'initiative *Par-delà la frontière*.

PROGRÈS À CE JOUR

PARTIE I. AGIR TÔT POUR ÉLIMINER LES MENACES

Il est essentiel d'agir le plus tôt possible pour éliminer les menaces afin d'accroître notre sécurité et faciliter la circulation légitime des personnes et des marchandises à notre frontière commune. Afin d'affronter ensemble les menaces qui planent sur nos citoyens et notre mode de vie, tout en reconnaissant qu'une menace à l'un ou l'autre pays est une menace aux deux pays, nous devons bien les comprendre. Nous avons donc :

- dressé un inventaire conjoint des travaux existants en matière de renseignement, mené des évaluations conjointes de renseignement et pris des mesures en vue d'institutionnaliser la collaboration analytique;
- amélioré notre compréhension des approches juridiques, politiques et fonctionnelles de chaque pays à l'égard de l'échange d'information pour les besoins de la sécurité nationale et cerné les points à améliorer dans notre relation bilatérale en matière d'échange d'information;
- créé une liste des capacités canadiennes et américaines de connaissance de la situation à la frontière et entrepris une analyse pour cerner les lacunes;
- échangé et fait progresser les recherches, les pratiques exemplaires et les outils en matière d'application de la loi afin de lutter contre l'extrémisme violent et de mettre l'accent sur les initiatives créées pour et par la collectivité.

Nous sommes également en train d'élaborer une stratégie du périmètre pour arrêter les menaces bien avant qu'elles n'atteignent le Canada ou les États-Unis. Selon le principe « dédouané une fois, accepté deux fois », nous avons mis au point une stratégie harmonisée pour le contrôle du fret international à l'arrivée, et les baggages appartenant aux passagers de vols de correspondance

approuvés. Cette stratégie vise à accroître la sécurité et à faciliter la circulation sûre du fret et des bagages entre nos frontières communes. Jusqu'à maintenant, nous avons :

- reconnu mutuellement nos programmes respectifs de sécurité du fret aérien pour les aéronefs de passagers, éliminant ainsi la nécessité de mener de nouvelles inspections, sauf si elles sont justifiées;
- établi un ensemble commun et simplifié d'éléments de données nécessaires dans tous les modes de transport en vue d'un contrôle de sécurité du fret préalable;
- élaboré et lancé la Stratégie intégrée de sécurité du fret (SISF) pour répondre le plus rapidement possible aux risques associés aux expéditions de marchandises en provenance d'outre-mer, selon une gestion éclairée des risques. L'harmonisation des processus de contrôle du fret aérien devrait donner lieu à une chaîne d'approvisionnement plus sûre et une économie davantage compétitive;
- lancé des projets pilotes afin de valider et de façonner la mise en place de cette stratégie, dont les suivants :
 - un projet pilote visant l'examen du fret maritime arrivant au port de Prince Rupert et à destination des États-Unis par train;
 - un programme pilote canadien de ciblage du fret aérien avant l'embarquement; et
 - achevé les plans opérationnels d'un projet pilote visant l'examen du fret maritime arrivant au port de Montréal et à destination des États-Unis par camion;
- entrepris le déploiement des systèmes de détection d'explosifs certifiés par l'Administration de la sécurité des transports des États-Unis dans les aéroports canadiens dotés de systèmes de précontrôle, parallèlement à la décision des États-Unis de lever les exigences relatives à la réinspection des bagages enregistrés sur les vols de correspondance;
- réalisé deux évaluations conjointes dans des pays tiers afin de mieux protéger le Canada et les États-Unis contre les risques à la santé associés aux animaux et aux plantes d'outre-mer.

Nous avons aussi mis de l'avant une stratégie harmonisée en vue d'entamer le contrôle des voyageurs le plus tôt possible. Le Canada et les États-Unis ont des exigences semblables à l'égard des visas et des documents, exigent de l'information préalable sur les voyageurs et

utilisent des centres de ciblage, nationaux pour aider les agents frontaliers à prendre des décisions. Se fondant sur ces similitudes, nos pays collaborent en vue de renforcer les méthodes et les programmes de contrôle en mettant au point des systèmes qui fournissent des renseignements utiles pour les besoins de la prise de décisions en matière d'immigration et de frontières, notamment par l'échange systématique de renseignements biographiques et biométriques des ressortissants de pays tiers; l'échange de renseignements sur les personnes qui ont été renvoyées de l'un ou l'autre pays pour des raisons criminelles; et l'échange de données aux frontières communes terrestres de sorte que le dossier d'entrée dans un pays est transmis à l'autre pays et devient son dossier de sortie. Un meilleur échange des renseignements aide les agents des deux côtés de la frontière à prendre des décisions plus éclairées, à empêcher les entrées illégales dans l'un ou l'autre pays et à faciliter les déplacements légitimes. Jusqu'à maintenant, nous avons :

- échangé des scénarios sur l'évaluation des risques et le ciblage, et amélioré la transmission en temps réel d'avis concernant l'arrivée de personnes inscrites sur les listes de surveillance des États-Unis en matière de sécurité;
- échangé nos exigences en matière de normes biométriques afin qu'elles soient conformes en vue de la collecte de données biométriques sur les ressortissants étrangers par le Canada en 2013;
- conclu d'importantes négociations en vue d'un accord en appui à l'échange systématique et automatisé de renseignements biographiques et biométriques en matière de visas et d'immigration sur les ressortissants de pays tiers;
- accru le nombre d'empreintes digitales échangées sur les demandeurs d'asile pour cerner les demandes multiples, renforcer la gestion des identités, réduire la fraude et mieux informer les décideurs;
- mené d'un projet pilote sur les entrées et les sorties à quatre points d'entrée terrestres situés entre la Colombie-Britannique et l'État de Washington ainsi qu'entre l'Ontario et l'État de New York, de manière à échanger le dossier d'entrée de ressortissants de pays tiers et de résidents permanents du Canada et des États-Unis dans un pays et à ce que celles-ci soient considérées comme les données relatives aux sorties dans l'autre pays.

PARTIE II. FACILITATION DU COMMERCE, CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET EMPLOIS

La circulation efficace des marchandises et des services entre le Canada et les États-Unis engendre des retombées économiques considérables dans les deux pays. Le Canada et les États-Unis disposent déjà de programmes pour faciliter les déplacements de voyageurs connus et fréquents ainsi que l'exportation et l'importation de marchandises de négociants connus et fréquents. Les initiatives ci-dessous visent à améliorer ces programmes et à accroître leurs retombées pour les voyageurs et les entreprises. Elles facilitent non seulement les déplacements et les échanges commerciaux, mais elles permettent aussi aux agents frontaliers de concentrer leurs ressources limitées sur les voyageurs et les marchandises inconnus ou représentant un risque plus élevé. Ainsi, nous avons :

- consulté des intervenants afin de cerner des moyens pour faciliter les processus frontaliers que doivent suivre les négociants dignes de confiance et de les évaluer;
- lancé un projet pilote qui vise à faire profiter aux membres du programme canadien Partenaires en protection (PEP) et du programme américain de partenariat commercial transfrontalier antiterroriste (C-TPAT) les avantages du Programme d'expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) pour entrer au Canada, au poste frontalier de Sarnia, Ontario;
- procédé à l'harmonisation du C-TPAT et du PEP, notamment par la reconnaissance mutuelle des validations sur place des entreprises participantes;
- examiné et comparé en détail le Programme d'autocotisation des douanes du Canada (PAD) et le Programme d'autocotisation des importateurs des États-Unis (*U.S. Importer Self-Assessment*) en prévision de leur harmonisation éventuelle dans la mesure du possible ainsi que d'offrir de nouveaux avantages aux membres du deuxième volet, comme la facilitation des processus de rapport et de passage de la frontière et la réduction des taux d'examens axés sur les risques;
- autorisé les membres du programme des voyageurs dignes de confiance NEXUS à franchir plus rapidement les points de contrôle de préembarquement pour les vols décollant du

Canada et à destination des États-Unis et inscrit les membres canadiens à NEXUS au programme de contrôle fondé sur le risque Pre[✓]MC de l'Administration de la sécurité des transports;

- élaboré un plan en vue d'intégrer les programmes des voyageurs dignes de confiance de tiers pays à NEXUS;
- lancé des campagnes d'inscription éclair à NEXUS en vue de réduire les arriérés et d'augmenter le nombre de membres, mis en œuvre un processus de renouvellement amélioré, entrepris une campagne de sensibilisation du public à NEXUS et permis aux citoyens canadiens et américains qui ne résident actuellement pas au Canada ou aux États-Unis d'y participer;
- élaboré un plan en vue d'accroître l'accès à NEXUS à des points d'entrée choisis conjointement en vue de répondre à l'augmentation prévue du nombre de membres au programme; on compte à ce jour trois nouvelles voies NEXUS;
- le Canada a lancé un projet pilote d'un an dans le secteur des aliments transformés pour faciliter les processus de dédouanement et de conformité.

Nous nous efforçons de trouver des solutions créatives et efficaces en vue d'améliorer la mobilité transfrontalière légitime des personnes et des marchandises, incluant la réduction d'obstacles au commerce et aux déplacements transfrontaliers afin de stimuler l'emploi et la croissance économique. Nous y arrivons en lançant et en améliorant des mesures qui facilitent les déplacements, réduisent le fardeau administratif et éloignent certaines fonctions des frontières, dans toute la mesure du possible. Ces efforts visent à relever les défis posés par une infrastructure matérielle désuète, de la congestion à la frontière, des passages imprévisibles et le chevauchement des efforts. Jusqu'à maintenant, nous avons :

- lancé un projet pilote sectoriel d'un an visant à établir un mécanisme d'examen et d'approbation préalables de la certification officielle, ainsi que de nouvelles approches pour les activités d'inspection d'importations;

- lancé des négociations en vue d'un nouvel accord de prédédouanement visant les modes de transport terrestre, ferroviaire et maritime ainsi que de la mise à jour de l'accord de prédédouanement existant visant le mode aérien;
- cerné les obstacles opérationnels à l'efficacité des activités américaines de prédédouanement dans les aéroports canadiens, comme l'affichage et l'aménagement des lieux, et trouvé des solutions;
- mis au point un modèle opérationnel détaillé pour le projet pilote visant à faciliter le passage du fret routier, y compris la préparation pour le lancement de la première phase du projet, qui vise à mettre à l'essai le concept consistant à permettre aux États-Unis de mener des préinspections aux points d'entrée terrestres du Canada;
- lancé une étude de faisabilité sur les matériaux d'emballage en bois en vue de cerner les modifications qu'il faudrait apporter aux politiques, aux programmes et aux opérations pour déplacer les inspections de ces matériaux de la frontière vers le périmètre;
- consulté des intervenants des deux pays pour trouver des méthodes supplémentaires pour faciliter les voyages d'affaires transfrontaliers et apporté diverses améliorations de nature administrative, politique, réglementaire et opérationnelle. Parmi ces améliorations figurent :
 - l'amélioration des directives administratives et de la formation offertes aux agents de l'Agence des services frontaliers du Canada et du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis ainsi que des manuels des opérations afin d'uniformiser le plus possible les activités menées dans tous les points d'entrée et concernant les problèmes liés aux voyageurs d'affaires;
 - l'établissement de diverses catégories d'adhésion dans le profil des clients de NEXUS, comme l'état consigné au moment de l'inscription, pour faciliter le dédouanement;
 - la modification des processus dans le cadre desquels les voyageurs d'affaires peuvent demander que les autorités d'immigration prennent une décision relative à l'emploi et d'autres demandes connexes, afin de cerner et de résoudre les problèmes éventuels avant la date de départ;

- l'examen de l'efficacité des mécanismes de recours présentement accessibles aux voyageurs d'affaires dont la demande a été refusée et la mise en œuvre d'améliorations.
- commencé à convertir les exigences en matière de données de tous les ministères et organismes gouvernementaux en format électronique, une première étape en vue de fournir aux importateurs un guichet unique par lequel ceux-ci peuvent présenter par voie électronique toute l'information nécessaire pour se conformer aux règlements douaniers et gouvernementaux;
- annoncé l'intention d'augmenter et d'harmoniser le seuil de faible valeur à 2 500 dollars dans les deux pays pour accélérer le dédouanement. Le Canada augmenterait aussi ce seuil à 2 500 dollars pour bénéficier de l'exemption de l'obligation de détenir un certificat d'origine de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'harmonisant ainsi au seuil actuel des États-Unis;
- dressé une liste préliminaire des frais et redevances à la frontière, laquelle fait actuellement l'objet d'un examen par des intervenants et devrait être communiquée au premier trimestre de 2013. On prévoit commander une évaluation des répercussions économiques de ces frais.

L'efficacité des points d'entrée est essentielle au bien-être économique du Canada et des États-Unis. Une stratégie d'investissement bilatérale et intégrée dans l'infrastructure et la technologie est fondamentale pour tirer le maximum des avantages qu'offre notre espace économique commun et pour s'assurer de pouvoir soutenir la circulation actuelle et future des marchandises commerciales et des passagers, la clé de la croissance économique et de la création d'emplois. Nous avons donc :

- formulé le tout premier plan d'investissement quinquennal dans l'infrastructure frontalière portant sur les mises à niveau coordonnées, comme le remplacement ou le réaménagement des complexes douaniers, l'ajout de voies et de guérites primaires et secondaires et l'élargissement ou l'ajout de routes d'accès et d'échangeurs;

- créé un groupe de travail sur les postes frontaliers de petite taille et éloignés se penchant sur des questions comme les heures d'ouverture, les solutions de traitement uniquement technologiques et les installations conjointes ou cogérées;
- affiché les niveaux de service relatifs au temps d'attente des 20 plus importants points d'entrée terrestres sur les sites Web gouvernementaux afin d'accroître la transparence et d'améliorer la gestion de la circulation;
- installé de nouveaux capteurs près des postes frontaliers et des routes d'approche du pont Peace et du pont Queenston-Lewiston dans la région du Niagara afin de mettre à l'essai un système qui devrait donner de l'information fiable en temps réel aux voyageurs et leur permettre de choisir leur poste frontalier et de prévoir le moment où ils le franchiront;
- créé des comités binationaux des opérations dans les huit aéroports canadiens dotés de services de précontrôle des États-Unis, en plus des vingt comités sur la frontière terrestre déjà en activité, afin d'améliorer la gestion de la circulation des voyageurs et des marchandises, de coordonner la préparation et les interventions en cas d'urgence, et d'intégrer davantage les efforts d'application de la loi.

PARTIE III. APPLICATION TRANSFRONTALIÈRE DE LA LOI

Le Canada et les États-Unis ont élaboré des modèles fructueux pour appliquer la loi de manière concertée, comme les Équipes intégrées de la police des frontières (EIPF), les forces d'intervention chargées d'assurer la sécurité de la frontière (*Border Enforcement Security Taskforces (BEST)*), ainsi que les projets pilotes *Shiprider*. En nous appuyant sur ces modèles éprouvés, nous poursuivons des stratégies davantage concertées et intégrées en vue d'assurer la sécurité de la frontière et de renforcer notre capacité d'intercepter, d'enquêter et de poursuivre les criminels. Jusqu'à maintenant, nous avons :

- officialisé les activités *Shiprider* et annoncé le déploiement dans la région de l'Ontario et du Michigan et dans celle de la Colombie-Britannique et de l'État de Washington de deux équipes intégrées canado-américaines chargées d'appliquer la loi. Ces agents spécialement

formés et désignés travaillent ensemble sur nos voies navigables communes et suppriment l'obstacle qu'est la frontière maritime internationale pour l'application de la loi;

- élaboré un plan en vue de créer un système binational d'interopérabilité des communications radio pour permettre au personnel des organismes d'application de la loi canadiens et américains de coordonner des enquêtes binationales et des interventions opportunes en cas d'incidents se produisant à la frontière, tout en améliorant la sécurité des agents et du public. Cette technologie a déjà été mise en œuvre avec succès dans la région de la Colombie-Britannique et de l'État de Washington.

Ces initiatives, de même que les efforts futurs, visent à renforcer notre capacité d'empêcher les criminels de traverser la frontière pour éluder la justice, à mieux utiliser les ressources limitées dont nous disposons en matière d'application de la loi et, en bout de ligne, à appliquer plus rigoureusement la loi à notre frontière commune afin de mieux protéger les citoyens de nos deux pays.

PARTIE IV. INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES ET CYBERSÉCURITÉ

Le Canada et les États-Unis sont reliés par une infrastructure essentielle allant des ponts et des routes à l'énergie et le cyberspace. Le *Plan d'action Par-delà la frontière* comprend des mesures qui visent à améliorer la résilience de notre infrastructure essentielle et virtuelle commune et à permettre à nos deux pays d'intervenir rapidement en cas de catastrophes et d'urgences de chaque côté de la frontière et de s'en remettre rapidement. Afin de protéger cette infrastructure matérielle et numérique essentielle et de la rendre plus sûre pour tous nos citoyens, nous avons :

- poursuivi la mise en œuvre du *Plan d'action canado-américain sur les infrastructures essentielles*, notamment en mettant en œuvre un projet du Programme d'évaluation de la résilience dans la région du Nouveau-Brunswick et du Maine et en envisageant de réaliser une analyse conjointe des risques, d'élaborer des produits d'analyse transfrontalière concertée et d'échanger des méthodologies et des pratiques exemplaires en vue d'améliorer la sécurité et la résilience de l'infrastructure essentielle;

- consulté conjointement le secteur privé sur la cybersécurité, amélioré l'échange de renseignements en temps réel entre les centres de cybersécurité, poursuivi la coopération sur la sensibilisation continue du public à la cybersécurité et mis au point un *Plan d'action canado-américain sur la cybersécurité* pour orienter nos efforts actuels et futurs en la matière;
- renforcé la collaboration sur les questions de cybersécurité internationale et de gouvernance d'Internet, y compris en consultant des pays tiers par l'intermédiaire du groupe de travail sur les télécommunications et l'information de la Coopération économique de la zone Asie Pacifique, de l'Organisation des États Américains, du processus et de la conférence Meridian, du G8, du Groupe d'experts gouvernementaux aux Nations Unies et du processus préparatoire en vue de la Conférence mondiale sur les télécommunications internationales.

En raison de la proximité de nos deux pays et de l'interdépendance de nos économies, une catastrophe ou une menace à la santé dans l'un des pays peut toucher l'autre pays et exige une coordination intergouvernementale et transfrontalière. Les mesures décrites ci-dessous ont pour but de faciliter le déplacement des intervenants d'urgence et autre personnel médical de part et d'autre de notre frontière commune, d'améliorer les communications transfrontalières pendant une crise et d'accélérer la reprise du commerce et des voyages légitimes à la suite d'une urgence. Jusqu'à maintenant, nous avons :

- terminé et publié le guide *Considérations pour la gestion des perturbations de la circulation à la frontière canado-américaine*, un document qui décrit les pratiques exemplaires et les points à prendre en considération pour la gestion de la circulation à la frontière terrestre en cas d'urgence et qui vise à appuyer la planification communautaire locale;
- élaboré des guides conjoints de planification et de communication en vue de faciliter la reprise du commerce maritime et mené un exercice de simulation pour les valider;
- déterminé des mesures concrètes pour améliorer notre état collectif de préparation en vue de lutter contre les menaces communes à la sécurité sanitaire et échangé des renseignements sur la manière dont chaque pays détermine les risques en matière de sécurité sanitaire;

- créé deux groupes de travail binationaux : l'un pour prévenir et atténuer tout incident chimique, biologique, radiologique, nucléaire et à l'explosif (CBRNE), s'y préparer et s'en remettre; l'autre sur l'interopérabilité des communications afin d'harmoniser les communications transfrontalières en cas d'urgence. Les deux groupes ont établi des plans de travail qui prévoient notamment la validation des mesures à prendre au moyen d'un programme binational de formation et d'exercices.

PROCHAINES ÉTAPES

Toutes les initiatives d'échange de renseignements mises en place dans le cadre du *Plan d'action Par-delà la frontière* doivent s'inspirer de l'*Énoncé conjoint des principes de protection des renseignements personnels* du Canada et des États-Unis. La rédaction de cet énoncé a été une des premières réalisations et une étape clé du *Plan d'action Par-delà la frontière*. Les principes relatifs à la protection des renseignements personnels portent sur la communication, la réception et l'utilisation des renseignements personnels échangés par le Canada et les États-Unis au titre de toute entente et initiative sur l'échange de renseignements dans le cadre de l'initiative *Par-delà la frontière*.

Un échange rapide et efficace d'information est essentiel à la sécurité nationale des deux pays, et ces principes témoignent l'engagement conjoint de ceux-ci à l'égard de la protection de la vie privée et de l'échange responsable de renseignements exacts, pertinents et nécessaires. Le Canada et les États-Unis se sont engagés à protéger les renseignements personnels dans le cadre de la mise en œuvre de toutes les ententes et initiatives conclues et entreprises par nos deux pays au titre de l'initiative *Par-delà la frontière* ainsi que de veiller à ce que l'échange de renseignements soit conforme aux lois nationales et internationales applicables dans chaque pays.

Pour faire progresser la mise en œuvre du *Plan d'action Par-delà la frontière* et réaliser la vision du Premier ministre et du Président, le Canada et les États-Unis ont établi le Comité directeur de gestion (CDG) *Par-delà la frontière* qui se compose de représentants de haute direction des deux pays. Le Comité, qui a tenu sa première réunion à Ottawa en juin 2012, a supervisé l'élaboration du présent rapport et continue de contribuer à orienter les travaux des ministères et organismes de mise en œuvre. En particulier, on s'attend que le CDG dirige les efforts visant à réaliser les points qui n'ont pas encore été exécutés en raison de problèmes survenus pendant l'évaluation par nos deux pays des exigences opérationnelles et juridiques de chaque projet.

Le déploiement des projets pilotes sur la prochaine génération des opérations transfrontalières intégrées d'application de la loi en est un exemple. Ces projets visaient à tirer parti de la réussite des équipes intégrées de la police des frontières, des BEST et *Shiprider*, et à améliorer la coopération en matière d'application transfrontalière de la loi. Nous demeurons déterminés à mettre en œuvre toutes les initiatives prévues dans le *Plan d'action Par-delà la frontière* et nous cherchons fermement à résoudre en 2013 les défis laissés en suspens.

Nous comptons aussi continuer à travailler ensemble en vue de sensibiliser le public aux initiatives *Par-delà la frontière* et à consulter tous les ordres de gouvernement ainsi que les collectivités, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et nos citoyens au sujet de stratégies novatrices à l'égard de la sécurité et de la compétitivité. Nous prévoyons continuer de sensibiliser le public à la mise en œuvre du Plan d'action ainsi que poursuivre nos consultations et mettre à jour les sites Web pertinents à ce sujet.

Au cours de la première année, nous avons accompli des progrès importants en vue de réaliser la vision relative à la sécurité du périmètre et à la compétitivité économique en menant les activités décrites dans le *Plan d'action Par-delà la frontière*. Nous avons renforcé notre partenariat de longue date à l'appui de nos intérêts communs en matière d'économie et de sécurité. Nous avons encore beaucoup de travail. En effet, le Plan d'action comprend des objectifs qu'il faudra atteindre en 2013, en 2014 et en 2015 sur lesquels nous nous pencherons dans les prochains rapports annuels. Parmi les principales initiatives futures, mentionnons l'harmonisation de nos programmes à l'intention des négociants dignes de confiance, la réalisation d'importants investissements dans l'infrastructure aux principaux postes frontaliers terrestres, la pleine mise en œuvre du programme sur les entrées et les sorties à la frontière terrestre et l'accroissement des opérations de prédédouanement pour les modes terrestre, ferroviaire et maritime ainsi qu'une mise à jour de l'accord actuel relatif au prédédouanement dans le mode aérien. Nous nous réjouissons à la perspective de faire rapport sur les progrès qui seront accomplis dans ces domaines, parmi d'autres, dans les prochains rapports sur la mise en œuvre de l'initiative *Par-delà la frontière*.